



US Pont Ste Maxence
Stade Georges Decroze
32 Rue du Professeur Ramon
60700 Pont Ste Maxence

☎ 03.44.70.20.57
✉ uspontfootball@free.fr
🌐 www.uspontfootball.net

Objet : Mesures Reprise Séances d'entraînement US Pont-Sainte-Maxence

Chers Parents, Chers Licenciés,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous traversons actuellement une crise sanitaire importante liée à l'épidémie de Coronavirus.

Cependant, de nouvelles informations nous sont parvenues.

Faisant suite à l'avis de M. Le Sous-Préfet de Senlis, M. Le Maire de Pont-Sainte-Maxence a autorisé **la réouverture des Stades Decroze et Louchart pour les entrainements UNIQUEMENT.**

Ainsi, les séances d'entraînement reprendront à partir du **Lundi 9 Mars 2020.**

Cependant, certaines mesures sont **OBLIGATOIRES** :

- Les entrainements devront avoir lieu à huit-clos (aucun public ne sera autorisé)

Un processus sera mis en place sur les catégories accueillant habituellement les parents des licenciés.

Les enfants seront récupérés à l'entrée du Stade par l'éducateur référent, emmenés au vestiaire puis sur le terrain.

A la fin de la séance, même chose dans le sens inverse avec passage au vestiaire puis remise des enfants aux parents à l'entrée du stade.

A noter que durant la séance d'entraînement **la porte d'entrée du stade sera fermée** pour éviter toute entrée non souhaitée.

Il convient donc, encore plus qu'en temps normal, de respecter l'horaire de début des séances.

- Les licenciés habitant un cluster (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers Saint Paul, Crépy en Valois, Vaumoise, Laqny-le-Sec, Lacroix-Saint-Ouen) n'auront pas accès à la pratique

Conformément à la décision préfectorale et ministérielle, les licenciés habitant dans un cluster (ou foyer à risque) ne pourront accéder à l'espace de pratique.

Les licenciés concernés ont été contacté ce jour par le club.

A noter également que cela s'applique aux personnes déposant et/ou récupérant des licenciés. **Plus simplement un parent ou quelconque personne habitant l'un de ces clusters ne peut venir déposer ou récupérer un licencié.**

Les éducateurs référents auront la charge à chaque séance de l'application stricte de cette règle.



- *Gestes barrières et mesures de Désinfection à appliquer*

Vous connaissez sûrement et appliquez aussi j'imagine déjà certains gestes barrières.

La Préfecture nous oblige à les rappeler et à les mettre en place avec nos licenciés.

Je vous joins l'affiche avec les gestes à mettre en pratique. Ces derniers seront rappelés régulièrement par les éducateurs et affichés dans chaque vestiaire.

De plus, un processus de désinfection est à mettre en place avant et après les séances d'entraînement.

Du savon sera à disposition dans les vestiaires. **Les éducateurs veilleront à ce que chaque licencié se lave les mains avant et après l'entraînement.**

- *Les contacts physiques sont à proscrire*

Comme cela est déjà le cas depuis une semaine, nous vous rappelons que les contacts physique (Serrage de Main, Bise ...) sont également à proscrire.

- *Retour de zones à risques*

Si vous revenez d'une zone « à risque », merci de mettre en place le processus instauré par le Ministère de la Santé. (<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>)

Ces différentes mesures sont à mettre en place dès maintenant et s'appliquent à **toutes les catégories**.

Nul ne peut prévoir l'évolution de cette épidémie et il se peut ou non que ces différentes dispositions évoluent dans les jours ou semaines à venir.

Nous comprenons que ces mesures soient très contraignantes pour tous mais encore une fois nous avons des directives que nous devons mettre en place. Un manquement à ces règles pourrait entraîner la fermeture des accès aux différents stades.

Nous comptons sur votre sérieux et sur votre rigueur pour respecter ces différentes mesures.

Sachez que nous restons à votre disposition si vous avez la moindre question.

Le Secrétariat du Club

